

aménagés en parcs ou en lieux historiques nationaux ou que la commémoration soit soulignée par l'apposition d'une plaque historique nationale ou, dans des circonstances exceptionnelles, par des monuments distinctifs.

Les suggestions pour la création de lieux et de parcs historiques viennent de sources aussi diverses que le grand public, les députés, les sociétés historiques et autres groupes, le personnel du ministère et les membres de la Commission eux-mêmes.

Avant de soumettre un lieu à la Commission, le personnel de recherches du Service des Lieux historiques entreprend une étude historique. La Commission établit ensuite l'importance de l'emplacement et le recommande ou non au ministre. Une fois l'approbation ministérielle accordée pour un projet déterminé, un plan d'aménagement est aussitôt élaboré.

Les terrains utilisés pour les parcs et les lieux historiques deviennent la propriété du ministère de diverses façons: habituellement, la province en question fait un transfert de titre, sans frais, au Gouvernement fédéral, mais parfois, dans des circonstances particulières, le ministère lui-même acquiert les terres soit en les achetant ou en les recevant en don de particuliers.

Administration

Le Service des Lieux historiques nationaux fait partie de la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le bureau d'Ottawa comprend deux divisions: la recherche et la politique d'exploitation. Côté exploitation régionale, trois bureaux se partagent les responsabilités de l'aménagement et de l'entretien des anciens et des nouveaux parcs; il s'agit du bureau d'Halifax pour les provinces de l'Atlantique, du bureau de Cornwall pour le Québec et l'Ontario et du bureau de Calgary pour les quatre provinces de l'Ouest et les deux Territoires.

La section de recherches historiques de la Division des recherches effectue le travail de documentation qui sert à l'établissement des programmes de présentation des parcs et lieux historiques et à l'orientation de l'activité archéologique. Quant à la section de recherches archéologiques, elle fournit les données nécessaires à l'aménagement des lieux au moyen de fouilles sur place, d'analyses de laboratoire et d'un programme de recherche sous-marine.

L'inventaire des bâtiments historiques du Canada constitue le principal programme de la section de l'histoire de l'architecture. Cet inventaire, commencé en 1970 et fait par ordinateur constitue un relevé, une analyse et une classification des anciens bâtiments qui subsistent encore au Canada.

La Division de la politique d'exploitation est responsable de l'application et de la coordination de projets sélectionnés pour commémoration ou préservation. Ses fonctions comprennent entre autres: la planification des lieux et parcs historiques nationaux existants et projetés; la conception d'étalages et d'expositions, l'achat, la restauration et la conservation de